



mi-temps thérapeutique/ avenant expatriation

Par **da sylva**, le **07/04/2010** à **16:45**

Bonjour,

je suis partie en expatriation en septembre 2009 dans les émirats arabes unies et je suis revenu fin janvier suite à maladie (état dépressif). Quand je suis rentré en france j'ai été voir mon médecin et ai été mis en arrêt. Je ne suis pas retourné dans l'entreprise depuis et je les récemment contacté pour faire un mitemps thérapeutique. Ils doivent me recontacter.

Sur mon avevnant au contrat j'avais une période d'adaptation de mois et je suis revenu apres 5 mois et me susi mis en maladie. Ai_je un risque à ce niveau là?

Concernant le mi-temps thérapeutique ne sachant pas quel poste je pourais occupé en france car j'ai été remplacé au siège (je travaillais au siège d'une grosse entreprise internationale), je désirerais savoir s'ils peuvent me licencier comme ca et aussi quels sont les risques à reprendre en mi-temps thérapeutique, car j'ai cru comprendre qu'un avenant au contrat est fait dans ces cas là. Peuvent-ils me dire à l'issui du mi-temps thérapeutique on n'a pas de poste à plein temps pour vous ou autre?

quels sont les risques de cette démarche dans mon cas?

Merci